

**Commune de MAILLY-RAINEVAL**

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**de MAILLY-RAINEVAL**  
 Séance ordinaire du 20 Avril 2021

**Convocation** : le 13 Avril 2021

**Affichage** : le 27 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>r</sup> Philippe GOBLET par M<sup>r</sup> Vincent RICHARD  
 M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN par M<sup>r</sup> Francis MOURIER

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

**Approbation du Procès-verbal du conseil du 29 Mars 2021 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération 09.2021 : Approbation des Taux d'imposition 2021.**

M<sup>r</sup> le Maire présente le tableau des taux d'imposition notifié par la trésorerie actuellement en vigueur sur la commune et demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet. M<sup>r</sup> le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter ces taux de 0.20 points pour l'année correspondant à environ 1% d'augmentation des taux.



COMMUNE : 499 MAILLY-RAINEVAL  
 ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER  
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE DE MOREUIL

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2021

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	139 753	28,29 (*)	139 900	39 578	28,48	39 857	118,04
Taxe foncière (non bâti).....	74 824	7,41	74 900	5 550	7,61	5 700	107,00
CFE.....	13 471	9,79	11 700	1 145	9,88	1 169	43,69
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	46 273	46 726	
(*) dont taux départemental 2020 : 25,54							

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE				
Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)	
Taxe foncière (bâti).....	28,29	Produit total souhaité 46 726 = 1,008780 Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	28,57	
Taxe foncière (non bâti).....	7,41		7,48	
CFE.....	9,79		9,88	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021						
CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
1 454			10	9	>>>	1 473
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR		Effet du coefficient correcteur		
1 024		versement	contribution	versement	contribution	
			6 759		-15 703	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021														
46 726	+	1 473	+	1 024	+	0	-	6 759	+		+	-15 703	=	46 767
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A AMIENS  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 NATHALIE BIQUARD  
 Le 29 MARS 2021

Le préfet,  
 le

Le maire,  
 le 20.04.2021



**Après en avoir délibéré**, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des présents** l'augmentation des 3 taxes de 0.20 points pour 2021.

**Délibération 10.2021 : Approbation du Budget Primitif 2021.**

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DÉPENSES</b>	223 886.00 €	70 290.00 €
<b>RECETTES</b>	301 130.89 €	70 290.00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE**

↳ **d'approuver** le budget primitif 2021 de la commune comme ci-dessus-présenté.

**Point sur les différentes commissions de la CCALN :**

↳ Commission Finances :

M<sup>r</sup> Christophe TAHON nous informe que lors de la commission du 15 avril 2021 il a été évoqué :

L'équilibre budgétaire à trouver sur la Com de Com (un million quatre cent mille euros).

Économie faite par la CCALN :

- ⇒ Diminution des indemnités des élus 22 000 €
- ⇒ Éolien diminution du retour sur les communes 94 000 € pour la CCALN, les communes sans éolienne percevront plus que 2 000 €
- ⇒ Reprise du SDIS (cotisation pour les communes au Service Départementale d'Incendie et de Secours) 550 832 € pour la CCALN. La cotisation pour Mailly-Raineval est de 7 550 €
- ⇒ Baisse du soutien scolaire qui passe de 50 € à 25 € / enfant soit 55 400 € pour la CCALN
- ⇒ Reprise des bibliothèques d'Ailly sur Noye et de Moreuil 34 000 € pour la CCALN
- ⇒ Centre musicaux d'Ailly sur Noye et de Moreuil 10 000 € pour la CCALN
- ⇒ Subvention office de tourisme 30 000 € pour la CCALN
- ⇒ Subvention ALMÉO 60 000 € pour la CCALN
- ⇒ Hausse de la Fiscalité 568 073 € équivalent à 3 points de hausse pour la CCALN

↳ Commission Aménagement :

M<sup>r</sup> Gilles BRULÉ nous informe que lors de la commission du 25 mars 2021 il a été évoqué :

- ⇒ La présentation PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et la désignation des membres de la commission aux travaux du sous-groupe de la CCALN avec le pôle métropolitain.
- ⇒ Consultation du PLUi Avre Luce Noye avec l'ADUGA d'Amiens
- ⇒ Convention département pour l'entretien des chemins de randonnée
- ⇒ Schéma d'aires de covoiturage et piste cyclables du Conseil Départemental
- ⇒ Liste des points nécessitant modification du PLUi de la CCVN

↳ Commission Environnement :

M<sup>me</sup> Tatiana VIALLANEIX nous informe que lors de la commission il a été évoqué :

- ⇒ Rachat d'un camion de collecte ordures ménagères 191 000 €
- ⇒ Budget et taxe TEOM hausse de 0.25 points qui représente 32 899 €

Équilibre budgétaire obligatoire pour ce service.

↳ Commission Social :

M<sup>me</sup> Linda HOREMANS nous informe que les réunions se poursuivent pour la réorganisation du pôle social (CCIAS). Un questionnaire est en cours d'élaboration auprès des Mairies pour l'amélioration de ce service et une meilleure connaissance.

↳ Commission Eau et Assainissement :

M<sup>r</sup> Francis MOURIER nous informe que la compétence eau et assainissement devient communautaires depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2021.

Un budget eau pour 19 communes et un budget assainissement pour 9 communes avec le SPANC des 47 communes de la CCALN.

Pour notre commune, reprise des travaux du château d'eau courant mai / juin. Une réunion est prévue le jeudi 29 avril en mairie pour la préparation des travaux.

↳ Commission Erosion :

M<sup>r</sup> Francis MOURIER nous informe de la reprise des études de 2011 sur les 9 communes en amont de Mailly-Raineval (3 000 ha). Une première réunion des maires concernés a eu lieu en mairie de Mailly-Raineval le 16 mars 2021 avec la participation de la Chambre d'Agriculture (bureau d'étude).

**Questions diverses** :

↳ Divers travaux :

M<sup>r</sup> le Maire informe qu'il a effectué un devis auprès de la société BLJ Elec d'Ailly sur Noye concernant le chauffage de la salle de convivialité et l'alimentation d'un défibrillateur. M<sup>r</sup> le Maire présente le devis au Conseil Municipal pour effectuer le changement de 2 contacteurs pour le chauffage ainsi que la pose et la fourniture pour une alimentation d'un défibrillateur. Ce devis s'estime à 430.80 € TTC soit 238.80 € TTC pour le chauffage et 192 € TTC pour le défibrillateur.

**Après réflexion**, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des présents** ce devis.

↳ Commémoration du 8 Mai 2021 :

En application des règles sanitaires, la **cérémonie commémorative** de la Victoire du 8 mai 1945 se déroulera **en comité restreint**, en présence uniquement des élus. Sauf évolution permettant d'ouvrir à la population.

**Programme** :

- 11h : Rassemblement au monument aux morts
- Allocution
- Dépôt de gerbes

☞ Centre de vaccination du 23 Avril 2021 :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu un courrier d'information de la Mairie d'Ailly sur Noye destiné aux habitants de la CCALN de + de 55 ans souhaitant se faire vacciner.

Le vendredi 23 avril dans la salle des fêtes d'Ailly sur Noye, de 9h à 18h, aura lieu une vaccination à destination de plus de 55 ans.

**Ce centre est ouvert à tous les habitants du territoire de la CCALN** qui entrent dans les conditions d'accès à la vaccination (âge, comorbidités) et qui **seront disponibles pour [la seconde injection le 16 juillet 2021](#)**.

La secrétaire de mairie a transmis ce courrier par mail à tous les habitants nous ayant transmis leur mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 27 Avril 2021